

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL
DE
BIO-BIBLIOGRAPHIE
BRETONNE

PAR
RENÉ KERVILER

Bibliophile Breton

Membre non résident du comité des travaux historiques

AVEC LE CONCOURS DE

MM. A. APURIL, X. DE BELLEVUE, CH. BERGER,
F. DU BOIS SAINT-SÉVRIN, R. DE L'ESTOURBEILLON, A. GALIBOURG,
P. HÉMON, FR. JÉGOU, LE MÉE, ALB. MACÉ, A. MAURICET,
A. MÉNARD, M. NICOL, R. ET A. OHEIN, C^e DE PALYS,
P. PARIS-JALLOBERT, J. PLIHON, le P. RENÉ, de Nantes,
C^e DE ROSMORDUC, R. DE SAINT-MELEUC, FR. SAULNIER,
C. SOMMERYOGEL, H. SOULAS, M^o DE SURGÈRES, G. DE LA
VIEUXVILLE, G. DE WISMES, ETC.

LIVRE PREMIER

LES BRETONS

TOME DIXIÈME. — (Coëtn-Couët).



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. PLIHON ET L. HERVÉ
5, rue Motte-Fablet,

1898

ETAT DE LA PUBLICATION

TOME	I (1886-1887)	lettre A tout entière.....	918 articles
TOME	II (1887-1888)	Baa-Ber (1 à 910)	910 —
TOME	III (1888-1889)	Ber-Bli (910-1470)	530 —
TOME	IV (1889-1890)	Bli-Bou (1470-2032)	562 —
TOME	V (1890-1891)	Bou-Bourg (2032-2637)	605 —
TOME	VI (1891-1892)	Bourg-Brou (2637-3132)	705 —
TOME	VII (1893-1894)	Brou-Byn (3132-3755)	325 —
		C — Carn (1 à 489)	489 —
TOME	VIII (1894-1895)	Carn-Chast (489-1173)	681 —
TOME	IX (1895-1897)	Chast-Coëtm (1173-2125)	952 —
TOME	X (1897-1898)	Coëtm-Couët (2125-3007)	882 —

7680 articles

ADDENDA

Quelques fiches ayant été égarées pendant l'impression du présent fascicule, je crois devoir les produire ici, quitte à les fondre plus tard dans le volume général des corrections et additions.

* **Coëtrannou (De).** — Nom additionnel porté par les **Larmor**.

* **Coëtreau (De).** — Nom additionnel emprunté à une terre en Plumergat, et porté par les **Tribara**.

2148 a. — **Coëtrebant (De).** — Nom d'une ancienne famille de l'évêché de St-Brieuc, dont je rencontre *Juhel de C.*, à Ifiniac en 1311 (*Anc. év. de Bret.*, VI, 215).

2148 b. — **Coëtrec (de).** — Nom d'une ancienne famille vannetaise dont je rencontre *Louise de C.*, veuve de *Guillaume Corno*, rendant aveu à Vannes pour une métairie en Caden vers 1520 (*Arch. de la L.-Inf.*, B, 507).

2149c. — **Coëtregal (De).** — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à une seigneurie de la paroisse de Pluherlin, qui portait, d'après l'*Arm. de Guy Le Borgne*, « de gueules à 6 besants d'or, 3, 2 et 1, au chef d'argent » (*Courcy*, I, 274, pl. LXXXIV, n° 16; *Dict. hérald. de Bret.*, p. 19, 63, 175, et *L'Estourbeillon*, *La Noblesse bret.*, II, 63); blason sculpté à la cheminée et à l'escalier du château de Coëtcandec, en Grandchamp; à la cheminée du château de Kervazy, en Plaudren (*Sem. rel. de Vannes*, 1894, p. 606); blason peint aux vitraux de la chapelle de St-Germain en Elven (*ibid.*, 1892, p. 363); — dont je rencontre *Guillaume de C.*, un des gentilshommes de l'association de la noblesse en 1379 (*Pr. de dom Mor.*, II, 204), — et qui s'éteignit peu après.

* **Coëtrehan (De).** — Nom additionnel porté par les **Gallais**.

* — **Coëtrehouarn (De).** — Nom additionnel emprunté à une terre de Baud, et porté par les **Le Bècre**, les **Lescouble** et les **Rémungol**.

2148 d. — **Coëtrer**, Thomas, — noble de Ploumilliau à la réf. de Tréguier en 1535 (*Ms. du P. René*).

* — **Coëtrescar** (De). — Nom additionnel emprunté à une terre en Plourec'h, et porté par les Du Parc.

2148 e. — **Coëtrevan** (De) ou de **Coetreven**. — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à la seigneurie et paroisse de *Coëtreven* en Tréguier; qui a fourni un croisé en 1248; qui portait, d'après un sceau de 1331 « écartelé d'or et d'azur », *alias*, d'après un sceau de 1415, « à 3 croissants de gueules sur le tout » (*Courey*, I, 274; pl. LXXXIV, n° 17; et *Dict. hérauld. de Bret.*, p. 48, 315; armes à la chapelle de N.-D. de la Clarté en Ploumanach, gravées aux Mém. du Congrès archéol. de Nantes en 1886, p. 205); dont je rencontre *Guillaume de C.*, mentionné dans les montres de Geoffroi de Kerimel et d'Olivier de Clisson de 1373 à 1379, signant l'acte de l'association de la noblesse en 1379 et le traité de Guérande en 1381; et *Henri de C.*, chevalier bachelier sous le comte de Richemont en 1414 (*Pr. de dom Mor.*, II, 61, 203 à 205, 246, 278, 907, 919; *Revue de Bret. de Vendée et d'Anjou*, 1889, II, 200; et *Couffon, Recherches sur la chev. de Bret.*, II, 234, 335); — et qui se fondit dans du Chastel, puis **Kerimel** et **Boiséon**, qui ont porté le nom en additionnel, ainsi que les **Cornec** et les **Foucault**.

* — **Coëtrideux** (De). — Nom additionnel emprunté à une terre de Languengar et porté par les Guimar.

* — **Coëtridiou** (De). — Nom additionnel porté par les de Kergoët.

* — **Coëtrimen** (De). — Nom additionnel porté par les Le Gentil.

2151 a. — **Coëtriou** (De). — Nom d'une ancienne famille de l'évêché de Tréguier qui portait d'après l'*Arm. de Guy Le Borgne*, « d'or à un arbre de sinople, cantonné à senestre d'un papillon de gueules » (*Courey*, I, 275, pl. LXXXV, n° 1; et *Dict. hérauld. de Bret.*, p. 2, 263, 272), dont je rencontre un écuyer à Lannion en 1283 (Mém. de la Soc. arch. d'I.-et-V., XIX, 204), et plusieurs titulaires en Gurunhuel, Louargat et Plésidy, à la réf. de Tréguier en 1523 (*Ms. du P. René*). — Le nom a été ensuite porté en additionnel par les **Lelong**.

* — **Coëtrival** (de) ou de **Coëtrivas**. — Nom additionnel emprunté à une seigneurie de la paroisse de Kervignac et porté par les **Kerguirio**, les **Racouët** (*Arch. du Morb.*, E, 774), et les **Talhouët** pour qui elle fut érigée en baronnie en 1636.

2151b. — Coëstromarc'h (De). — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à une seigneurie de la paroisse de Plestin, qui portait « d'azur à une tour crénelée d'or » (*Courey*, I, 275, pl. LXXXV, n° 2; et *Dict. hérald. de Bret.*, p. 25, 373), qui comparut aux XV^e et XVI^e siècles, aux réf. et montres de l'évêché de Tréguier, et qui se fonda peu après dans *Kersulguen*.

* Coëtronec (De). — Nom additionnel porté par les **Jamin**.

2151c. — Coëtroserec'h (De). — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à une seigneurie de la paroisse de Combrit, et dont je rencontre *Jean*, à la montre de Tréguier pour Plestin en 1481 (*Mém. de la Soc. arch. des C.-du-N.*, I, 231; mais je crois qu'il faut lire ici *Coëstromarc'h*); et un noble de Combrit à la montre de Cornouailles en 1532 (*Fréminville, Fin.*, II, 463). — Le nom a été porté ensuite en additionnel par les **Guermeur**.

2151d. — Coëtrouzault (De). — Nom d'une ancienne famille qui s'appela primitivement *Roudault*, et qui prit celui de sa seigneurie *du Bois Roudault*, c'est-à-dire *Coëtrouzault*, en Rospez; qui portait « d'argent à 3 bandes d'azur » (*Courey*, I, 275; pl. LXXXV, n° 3; et *Dict. hérald. de Bret.*, p. 8, 105); qui comparut, aux XV^e et XVI^e siècles, aux réf. et montres de l'évêché de Tréguier, et disparut peu après.

* — Coëtruallan (De). — Nom additionnel emprunté à une terre de Plélan et porté par les **Quénécan**.

* — Coëtruel (Des). — Nom additionnel emprunté à une terre de Sulniac, et porté par les **Kerviche**.

2579. — **Corbun**.

A l'article de *Charles Corbun de Kerobert*, le conseiller général de la Loire-Inférieure, il faut ajouter qu'il était poète, et qu'un de ses sonnets, *La femme*, couronné par la Société florale *Le Sylphe du Dauphiné*, a été reproduit en 1891 par la *Revue hist. de l'Ouest*, doc. p. 488, en même temps qu'une autre pièce *Le drapeau*, diplômée en 1891 par la même Société.

2709. — **cornu**.

Ajouter les deux noms suivants :

I. — L'un des trois huissiers du Parlement qui eurent le courage d'aller notifier à M. de Thiard l'arrêt de 1788 (*Ogée-Marteville*, II, 620; et *Revue de Bret. et de Vendée*, 1883, I, 51).

2. - *Marie-Edouard C.*, né au pays Nantais en 1837. négociant, ancien maire de Saïgon, ancien membre du tribunal et de la chambre de commerce de cette ville, membre du conseil privé de la Cochinchine (*Dict. biog. de la L.-Inf.*).

2721. — **Coroller.**

Ajouter qu'une généalogie des *Coroller de la Vieuxville* a été publiée par M. Urvoy de Portzamparc dans ses *Origines et généalogie de la maison de Trogeff*, à la *Revue hist. de l'Ouest* de 1896.

LIBRAIRIE J. PLIION ET L. HERVÉ

ANNUAIRE DE BRETAGNE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Pour l'Année 1897

PAR

RENÉ KERVILER ET PAUL SÉBILLOT

Bibliographes bretons

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. RÉGIS DE L'ESTOURBEILON, O. DE GOURCUFF, PAUL GUÉYSSÉ,
J. LOIH, PAUL PERRET ET AUTRES ÉCRIVAINS BRETONS

*Illustré de nombreux fac-simile de dessins et de portraits et accompagné
de cartes et de diagrammes.*

Prix 4 fr.

N. B. — Le suivant ne paraîtra que pour 1899

HISTOIRE DE BRETAGNE

PAR M. ARTHUR LE MOYNE DE LA BORDERIE

Membre de l'Institut

TOME I. — DES ORIGINES A L'AN 753

Beau vol. gr. in-8, avec 5 cartes en couleur. Prix. 16 fr.

On souscrit à l'ouvrage complet, qui se composera de 4 volumes au moins, 5 au plus, du même prix de 16 francs, payable à la réception de chacun. — Le Tome II, sous presse, paraîtra dans le courant de 1897. — Nous prévenons les fervents amis de l'Auteur et de l'Histoire de Bretagne que les exemplaires sont souscrits en très grande partie.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ.

C

(Suite.)

2126. — Coëtnéant (Jean de), — abbé de Lanvaux en 1530 (*Trevaux*, p. 567; et *Sem. rel. de Vannes*, 1891, p. 766).

2127. — Coëtnempren (De). — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à une seigneurie de Tréflaouenan; qui produisit un croisé en 1218; et qui se subdivisa, de bonne heure, en un très grand nombre de branches, dont deux seulement se présentèrent à la réformation de 1669 et furent déclarées : celle de *Crech'engar* de simple extraction; le 23 mai 1669, et celle de *Kerdournan ou Kergoulouarn* d'ancienne extraction, le 16 juin 1669.

Le branche aînée s'était fondue au XVI^e siècle dans *Le Veyer*, puis *Lescoat*; — celle du *Rouazle*, par alliance avec l'héritière de ce nom en 1505, portait les armes du *Rouazle* et s'éteignit au commencement du XVII^e siècle, fondue dans *Keraldanet*; — celle de *Trépompé*, fondue dans du *Parc*, écartelait de *Trépompé*; — enfin un dernier ramage, qui portait des armes différentes de celles que nous citerons tout à l'heure pour les deux branches subsistant encore en 1669, à savoir : « Losangé d'argent et de sable à la fasce en devises de gueules, chargé d'un oiseau de sinople » (*Courcy*, I, 272 et pl. LXXXIV, n^o 4; *Briant*, p. 67; et *Dict. hérald. de Bret.*, p. 79, 150, 165) disparut avant le XVII^e siècle et s'est fondue dans *Keranraiz* puis *Coatelez*; et ces derniers ont été déclarés nobles d'extraction en 1669 sous le nom de *Coatelez de Coatnempren*.

Notices aux Nob. et Arm. de *Courcy*, I, 272; — *Briant*, p. 67; — *Du Perré*, p. 41; — *Bauregard*, p. 119; — *Du Piessis*, p. 11; *Saint-Luc*, III, 73; — *Gaërio*, I, 119; — *Du Refuge*, p. 36; et dans *Fozmont*, l'*Ouest aux Croisades*, II, 173 à 177. — Docs. mss. au Cabinet des Titres.

Etude généalogique, par Kernéis, au Bulletin de la Soc. acad. de Brest, 1869, p. 266 à 337.

Armoiries : « D'argent à trois toars crénelées de gueules », avec la devise « et abundantia in turribus tuis » ; — blason gravé dans *Saint-Luc*, C, n° 143 ; *Guérin*, pl. n° 30 coloriée, C, n° 136 ; *Courey*, pl. LXXXIV, n° 3 ; et dans la collection des *Galerias de Versailles*, II, 285 ; et à la *Revue hist. de l'O.*, (pour le *Devisaire de Bret.*), VII, doc. p. 318 ; — blason peint aux sables des croisés à Versailles, et aux vitraux de la chapelle de N.-D. du Grouenec en Plouguerneau (*Bret. contemp.*, 113 ; *Mém. de la Soc. arch. d'I.-et-V.*, XII, 344 ; *Revue de Bret. et de Vendée*, VI, 126) ; et voy. *Arm. gén. mss. d'Illozier, Bret.*, I, 531, 541, 545 ; et *Dict. hérald. de Bret.*, p. 8, 374.

I. — Les anciens Coetnempren.

Rocul de C. accompagne Pierre Mauchre à la croisade de Saint-Louis en 1248 ; et son nom figure avec ses armoiries aux salles des croisés du musée de Versailles (Roger, *La Nobl. de Fr. aux Croisades*, p. 233 ; Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, II, 173 ; *Musée des Croisades*, Salle III, n° 523 ; *Belley de Blancmoulin*, p. 432, 477).

Les *Pr.* de dom Mor. citent *Yves de C.*, écuyer d'une montre de Tanguy de Coetnempren en 1418 ; — *Jacques de C.*, de la retenue du maréchal, et des gens d'armes accompagnant Richard de Bretagne en France en 1419 ; — *Thomas de C.*, homme d'armes de la retenue de Jean de Penhouët en 1420 ; — *Jehan de C.*, homme d'armes de la compagnie d'André de Laval en 1464 ; — *Prigent de C.*, homme d'armes de Jean de Lorraine en 1465 ; — *Guillaume de C.*, archer de Jean de Launay en 1481 et de la montre de Dinan en 1489 (II, 961, 1012, 1013, 1106, 1108 ; III, 123, 125, 389, 632).

Les anciennes montres et réf. de Cornouailles et de Léon citent en 1481 *Jehan de C.*, archer en brigandine et bien monté, accompagnant le sire du Faouët ; et en 1503, *Hervé* et *Alain* en Saint-Martin, *Tanguy* en Trellaouénan, *Yves* en Plougonvelin ; *Guillaume* en Ploujifer (Préminville, *Antiq. du Fin.*, p. 321, 322, 380, 381, 393, 400, 427).

Hervé de C., noble de Guimèz en 1426 (*Revue hist. de l'O.*, VII, p. 238).

II. — Branche de Crec'hengar.

La généalogie produite à la réf. de 1669 remonte à *Jehan de C.*, qui vivait à la fin du XIV^e siècle et épousa Marguerite de Penanc'h, dont le fils *Jehan* se maria dans la maison du *Vieux-Chatel* et le petit-fils *Yvon* dans celle de *Crec'hmorvan*.

François de C., fils d'*Fron* qui précède, eut pour fils *Yves de C.*, lequel, d'un premier mariage avec Ambrise de *Kerlidiry*, eut *Pierre de C.*, tige des *Crec'hengar*, et d'un second mariage avec Marguerite de *Kerouars*, eut *Hamon de C.*, tige des *Keramel*.

Pierre de C. de Crec'hengar, ci-dessus cité, eut pour fils *Guillaume*, marié à Gillette de *Kerlech*, dont *François de C. s^r de Kerleau*, tous les deux maintenus par arrêt du 23 mai 1669, avec *Glezzan de C. de Keramel*, fils de *Hamon*, ci-dessus cité.

Je crois que c'est à cette branche qu'appartiennent *Jean de C.*, recteur du Tréhou, mort en 1587, et *Louis-Alexandre*, chapelain à Lesneven en 1693 (*Arch. du Fin.*, G, 78).

Fondue dans *Lestoc'h*, puis *Lestang*.

II. — Branche des Kergoulouarn et des Kersaint.

Jacques C. de Kergoulouarn, vivant en 1508, épousa, d'après la généalogie produite à la réf. de 1669, Catherine de Penfeunteo, et son petit-fils Jean, marié à N. de Kermainguy, eut un fils Tanguy, qui épousa Marguerite de Guernisac et prit part aux guerres de la Ligue; prisonnier des royaux, il dut se racheter pour une somme de 225 écus.

Jacques II. de C. de Kerdournan, en Treiffaouénan, fils de Tanguy qui précède, naquit en 1565, épousa, en 1583, Marguerite de Kersauson et signa, à Lesneven, en 1594, la capitulation des ligueurs de Léon avec Sourdiac, gouverneur de Brest et lieutenant pour le roi en Basse-Bretagne (Pr. de dom Mor. III, 1600, 1691). Son fils Tanguy épousa en 1623 Catherine Le Selleur et eut trois fils : François de C. de Kerdournan; Jacques III du C. de Kerouchant, en Taulé; et Tanguy, sr de Kersaint, en Cléler, père de René, les maintenus de 1669. A leur sujet, il existe un dissentiment entre Levot (*Biog. bret.*) et M. Kernéis (*Bulletin de la Soc. acad. de Brest de 1896*). Levot dit que Jacques de Kerouchant fut l'aïeul de Guy-François de C. de Kersaint, le brave capitaine de vaisseau qui périt sur le *Thésée* en 1758 et qui était né en 1703 à Brest de Jacques de Kersaint. C'est une erreur, dit M. Kernéis, attendu qu'il existait en 1669 un René de Kersaint, fils mineur de défunt Tanguy et que 38 ans après naissait Guy-François, d'un père nommé Jacques. Et M. Kernéis est réduit à imaginer un autre Kersaint, existant en 1669, dont le nom ne serait pas connu, même par l'arrêt de la réformation, et qui serait le grand-père de Guy-François. Il n'y a pas besoin de tant d'imagination : le problème est plus simple : René de C. de Kersaint étant mort jeune, son nom de Kersaint passa à son cousin-germain, Jacques IV, fils de Jacques III de Kerouchant et voilà comment Levot a eu raison de l'appeler aïeul du capitaine de vaisseau.

A. — Rameau des Kerdournan.

François de C. de Kerdournan, fils de François, le maintenu de 1669, fut l'aïeul d'un commis aux devoirs à Quimper après 1728 (*Arch. du Fin.*, B.705), et de deux frères : Joseph-Marie et François-Louis, nés à Morlaix vers 1760, qui étaient tous les deux sous-lieutenants de vaisseau en 1786 et dont le second disparut après 1791, sans que je retrouve sa trace.

Joseph-Marie de C. de Kerdournan, lieutenant de frégate en 1783, sous-lieutenant de vaisseau en 1784, lieutenant de vaisseau en 1787, épousa en 1784, au Port-Louis, Marie-Elizabeth Duffhol, de Lorient (*Arch. du Morb.*, E, suppl. 450), et au mois de septembre 1787, il commandait le paquebot *Courrier de Lorient*, quand il reçut une médaille d'or que les Anglais firent frapper en son honneur pour le sauvetage qu'il avait accompli en mer de leur vaisseau *branche d'Olivier* (Bachaumont, *Mém. etc.* XXXVI, 173). Capitaine de vaisseau le 8 février 1793, sous le nom de Coëtnempren-Kerdournan, il commandait le *Jean Bart* réquisitionné par les représentants du peuple, dans l'escadre Morard de Galles, lors des mouvements insurrectionnels qui éclatèrent dans les équipages, en baie de Quiberon, du 12 au 14 septembre. Il fallut rentrer à Brest. Morard de Galles fut destitué et Coëtnempren arrêté. Jean Bon Saint-Audré rédigea un violent rapport contre lui; et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort et exécuté le 27 nivôse an II, 16 janvier 1794 (*Liste générale des in-*

dividus condamnés, etc., fasc. II ; Du Chatellier, *Hist. de la Révol. en Bret.*, IV, 111 ; Wallon, *Hist. du tribunal révol.* ; Kernéis, à la *Soc. acad. de Brest* de 1826, p. 328 à 335).

Sa veuve prit d'abord le nom de *Kersaint*, auquel elle n'avait aucun droit, et c'est sous ce nom qu'elle présenta requête aux représentants du peuple à Brest, le 29 frimaire an II, pour obtenir la levée des scellés apposés chez elle. Les représentants adressèrent sa demande à la Convention, et lui allouèrent, en raison de ses six enfants, un secours provisoire de 500 livres. Le 23 brumaire an V, une pension de mille livres fut accordée à la veuve du brave patriote Coûtnepren (Fabre, *Voyages et combats*, I, 173).

Joseph-Marie de C., fils du précédent, né au Port-Louis le 13 déc. 1788 (*Arch. du Morb.*, E, suppl. 450), matelot en 1799, aspirant de marine en 1801, commanda la péniche *l'Active* en 1808, partit pour Bologne en 1813 en qualité de lieutenant des équipages de flottes, fut nommé enseigne de vaisseau à l'armée du Nord et fait prisonnier au siège de Dantzick. Lieutenant de vaisseau en 1822, il fut retraité en 1835. Son fils, second maître de timonerie, embarqué sur l'*Orion*, mourut à l'hôpital maritime de Brest en 1840 (*Soc. acad. de Brest*, 1869, p. 337).

B. — Rameau des Kersaint.

J'ai dit ci-dessus que ce rameau remonte à *Jacques de C. de Kerouc'hant*, un des maintenus de 1669, dont le fils, appelé *Jacques* comme lui, dut prendre le nom de *Kersaint* à la mort de son neveu *René*, un autre des maintenus mort sans postérité.

Jacques IV de C., s^r de *Kersaint*, que je viens de citer, épousa Yvonne-Catherine de *Pentris*, demeurait au château de Brézal en Plouneventer et possédait des maisons à Morlaix (*Arch. du Fin.*, A, 19). Il eut deux fils, *Guy*, qui suit, et *Joseph-Olympe*, recteur de Piordut de 1738 à 1761 (*Pouillé de Vannes*, p. 525).

Guy-François de Coûtnepren de Kersaint, fils du précédent, né le 7 juin 1703 à Brézal et baptisé le 6 juillet à Plouneventer (et non pas né en 1707 à Kersaint en Cléber, comme le dit la *Biog. bret.*, II, 27), fut nommé garde de marine en 1722 (campagne à Saint-Domingue), garde du pavillon amiral en 1727 (campagne à Tripoli), enseigne de vaisseau en 1731 (campagne à la Louisiane), et lieutenant de vaisseau en 1741. Lieutenant de port au Havre, il y épousa Jeanne-Armande *Eustache de l'Ecluse*, fille d'un échevin de cette ville, et reçut en 1744 le commandement de la *Méduse* en croisière sur les côtes de la Manche, puis de la *Renommée*, avec laquelle il força le blocus des Anglais à Louisbourg en 1746 et enleva le *Prince d'Orange*, de 28 canons, sur la barre de Terre-Neuve. Chevalier de Saint-Louis en 1746, il soutint un mémorable combat de 4 jours contre une frégate anglaise plus forte que lui, devant les Açores, et un autre contre la frégate amirale de l'escadre de l'amiral Anson, en vue de Lorient, et fut grièvement blessé pendant ces deux actions. Capitaine de vaisseau en 1747, il commanda l'*Alcide* dans l'Inde, déjoua les recherches du commodore Peyton, et parvint à débarquer les secours envoyés à Duplex. Monté sur l'*Intrépide*, il commanda en 1756 une division qui s'empara de tous les navires anglais de la côte de Guinée, et soutint en octobre 1757, près de Saint-Domingue, un terrible combat pendant lequel il reçut 9 blessures. Enfin, en novembre 1759, il partit de Brest sur la *Thésée*, avec l'escadre du maréchal de Conflans, et

coula avec son vaisseau dans le désastreux combat du 20 novembre, sous l'île Dumet, près de l'embouchure de la Vilaine. Deux de ses fils périrent avec lui. Il laissait encore sept enfants dont 4 fils et 3 filles, en particulier : — *Armand-Guy-Simon*, le conventionnel, qui suivra ; — *Guy-Pierre*, l'amiral et préfet de l'Empire, qui suivra ; — *Suzanne*, née à Brest en 1713, mariée au chevalier de *Roscawec*, qui devint capitaine de vaisseau en 1779 ; — *Alexandrine*, née à Brest en 1751, mariée au capitaine de vaisseau *Alexandre Potier, baron de Courcy* ; — *Armande*, née à Brest en 1755, mariée au lieutenant de vaisseau *J.-Fr. Aubé de Bracquemont*, retraité capitaine de vaisseau en 1777.

Voy. sur lui : *Graincourt, les Hommes illustres de la marine française*, p. 283 ; — *Mazas*, II, 163, 170 ; etc. — *Canivet, Colonies françaises*, p. 122 ; — *Levet à la Biog. bret.*, II, 27, à la lettre K ; et aux *Gloires maritimes de la France*, p. 261, 262 ; — la *Revue de Bret. et de Vendée*, 1878, I, 371, 460 ; 1886, I, 86 ; — l'*Hist. de la marine française sous Louis XV*, par le commandant *Henri Rièze* ; — tous les récits du désastre de Conflans ; — les *Tablettes des Deux-Charentes* du 9 mai 1891 ; — *Kernéis, à la Soc. acad. de Brest* ; 1896, p. 271 à 287.

Guy-Joseph de Coëtneupren, chevalier, puis vicomte de Kersaint, fils du précédent, né à Brest le 30 novembre 1746, garde de marine en 1762, enseigne de vaisseau en 1770 et attaché à la brigade de Bordeaux, fut enfermé pour dettes au couvent des Frères de la Charité à Pontorson en 1774, embarqué sur la *Consolante* en 1777 et autorisé en 1778 à quitter le service avec le brevet de lieutenant de vaisseau. Ayant repris du service en 1781, il reçut la croix de Saint-Louis en 1786 et se retira à l'île de France en 1789, où il eut un fils qui vivait encore vers 1820 et dont je perds les traces.

Armand-Guy-Simon de Coëtneupren, comte de Kersaint, frère du précédent, né à Paris le 20 juillet 1742, garde de la marine en 1755, était aux côtés de son père au combat de l'*Intrépide*, à la sortie de Saint-Domingue en 1757. Nommé enseigne de vaisseau à la suite de cette affaire, il prit part en 1759 au combat de l'*Améthyste*, commandée par son beau-frère, le lieutenant de vaisseau *Potier de Courcy*. Commandant la *Lerrette* en 1767, il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1770 et continua ses services à la Martinique, où il épousa, en 1771, *Claire-Louise-Françoise d'Alesso de Ragny* dont il eut une fille, née à Brest, plus tard *duchesse de Duras* et romancière, qui suivra. Chevalier de Saint-Louis après son combat de la *Favorite* en 1776, il passa ensuite sur l'*Sphigénie*, avec laquelle il captura la frégate anglaise *The Liberty*, en 1778. Capitaine de vaisseau en 1779, il commanda une division navale qui partit de Rochefort en 1781 et s'empara du fort de Demerary en 1782. Chef de division en 1786, il prit sa retraite en 1789, se fixa à Paris et se lança dans la vie politique. Président du corps électoral de Paris en 1790, puis administrateur du département de la Seine, il fut élu *député suppléant de Paris à l'Assemblée législative* et y entra comme député titulaire, lors de la démission de Mosneron, le 2 avril 1792. Élu *député de Seine-et-Oise à la Convention* et secrétaire de cette assemblée en octobre 1792, il fut nommé *vice-amiral* par le Comité exécutif provisoire, le 1^{er} janvier 1793, et dans le procès de Louis XVI, il vota, le 16 janvier, pour la réclusion jusqu'à la paix avec appel au peuple ; puis il donna sa démission le 20 janvier par une lettre fortement motivée. Arrêté comme suspect le 2 octobre 1793, il comparut le 4 décembre devant

le tribunal révolutionnaire, et fut condamné à mort comme convaincu d'avoir solemnellement et méchamment avili la représentation nationale et provoqué le rétablissement de la Royauté en France. — On a de lui :

1. — *Le Bon Sens, par un gentilhomme breton* : avec cette épigraphe :

AUBALONT.

Je ne suis qu'un soldat, un simple citoyen

TANCÉDÉ.

Je te suis comme vous ; les citoyens sont frères.

(*Voltaire, Tancrède, trag.*)

— *Sans lieu d'impression*, 1788, in-4 de vijet 135 pag., et in-8°.

Presque aussitôt après la publication de cet ouvrage, il parut un écrit intitulé :

Lettre à M. le comte de *** (*Kersaint*), auteur d'un ouvrage intitulé « le Bon Sens. » (Par le comte Alexandre de Lameth.) — *Sans lieu d'impression* ni date, in-8, 21 pages.

Auquel le comte de *Kersaint*, répliqua par le suivant :

2. — Réponse de l'auteur de l'ouvrage intitulé « le Bon Sens, » à la lettre qu'il a reçue à cette occasion. Avec cette épigraphe :

On en vaut mieux quand on est regardé :

L'œil du public est égalon de gloire.

(*Voltaire, Pucelle.*)

— *Sans lieu d'impression*, 1788, in-8 de 25 pages

3. — *Le Rubicon*, par l'auteur du « Bon Sens. » — 1789, in-8°.

4. — *Considérations sur la force publique et l'institution des gardes nationales.* — *Paris*, 1789, in-8°.

5. — *Institutions navales, ou premières vues sur les classes et administrations de la France, considérée dans ses rapports maritimes.* — *Paris*, Garnery, 1790, in-8°. (Bibl. de Nantes, n° 19582); = seconde série, *ibid.*, 1791 in-8°.

Ce mémoire fut lu par *Kersaint* au comité de la marine de l'Assemblée Constituante en nov. 1789. Il y réclamait la suppression des classes et la liberté des professions maritimes. On refusa son système, et *Kersaint* attaqua vivement la marine dans les journaux. — Et voy. le *Monit. univ.* de 1790, n° 24 et 67.

6. — Collaboration au *Journal de la Société*, publié dès 1789, par Condorcet, Dupont de Nemours, etc.

7. — Adresse des électeurs de Paris à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1790. — *Paris*, 1790, in 8°.

8. — Réponse aux dires de Defermon et Chapelier, (suivie des faits rappelés à la mémoire de *Kersaint* par Defermon, et de : Petite discussion entre Defermon et *Kersaint*). — *Paris* au *Patriote français*. 1790, in-8°.

9. — Lettres à Mirabeau à l'occasion de l'élection du Directoire du département de Paris. — *Paris*, 1791, in-8°.

10. — Lettre sur le titre de *chef suprême* donné au Roi. — *Monit. universel*, de 1791, n° 88.

11. — Discours sur les monuments publics, prononcé au conseil du département de Paris, le 15 décembre 1791. — Paris, Didot, 1792, in-4° et 12 pl. gravées.

12. — Collaboration à la *Chronique du mois*, journal de Condorcet, Brissot, Lanthenas, Gacran de Coulon, etc., de nov. 1791 à juillet 1793, (5 vol. in-8°).

13. — Moyens proposés à l'Assemblée nationale pour rétablir la paix et l'ordre dans les colonies. — Paris, 1792, in-8°, 31 p.

14. — Mémoire, au nom des commissions du département de Paris, pour l'examen du nouvel emplacement à donner au corps législatif. — *Mon. univ.*, 1792, n° 44.

15. — **Assemblée législative.** — A. — Fait écarter le projet de Théodore Lameth pour la création d'une artillerie et d'une infanterie particulière à la marine. — *Mon. univ.*, 1792, n° 99.

B. — S'oppose à ce que les députés soient astreints, pour toucher leur traitement, de justifier du paiement de leurs contributions patriotiques, — *ibid.*, n° 104.

C. — Vote pour l'examen des pièces relatives à la conduite de l'ambassadeur Noailles, avant de porter contre lui le décret d'accusation, — *ibid.*, n° 106.

D. — S'oppose à la proposition de faire rendre compte au ministre de l'Intérieur des mesures prises pour mettre sous la main de la loi des prisonniers d'Avignon, — *ibid.*, n° 108.

E. — Soutient qu'on n'a pas le droit de s'emparer des îles dont MM. Baux, négociants de Marseille, ont pris possession au nom de la nation française.

F. — Demande qu'une contribution volontaire soit substituée au décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés, — *ibid.*, n° 115.

G. — Rend compte de quelques troubles arrivés dans les Tuileries, et propose d'examiner si les Gardes-Suisses doivent continuer à garder le roi, et par quelle garde ils doivent être remplacés, — *ibid.*, n° 117.

H. — Ajourne de son projet sur l'abolition de l'armement en course, — *ibid.*, n° 123.

I. — Réfute les objections en faveur d'une artillerie et d'une infanterie spécialement attachée à la marine, — *ibid.*, n° 135. = Discours imprimé à part, Paris, imp. nat. 1792, in-8°.

J. — Demande qu'on aille aux voix sur le décret d'accusation proposé contre Montmorin, — *ibid.*, n° 145.

K. — Opinion et projet de décret sur la suppression des corsaires, — *ibid.*, n° 152. = Tirage à part, Paris, imp. nat. 1792, in-8°.

L. — Plan d'organisation de l'armée navale et du service de mer, — *ibid.*, n° 153. = Tirage à part, Paris, imp. nat., 1792, in-8°.

M. — Son opinion sur le traitement des ministres. — *ibid.*, n° 154.

N. — Opinion sur la réclamation de Derossel, peintre, chargé des tableaux nationaux militaires de la marine. — *ibid.*, n° 156.

O. — Instruction générale de défense locale. — *ibid.*, n° 198.

P. — Vote pour des secours en faveur des Cent Suisses de la garde du roi. — *ibid.*, n° 200.

Q. — Propose de mander le général Montesquieu à la barre, pour s'expliquer sur les dispositions du roi de Sardaigne. — *ibid.*, n° 206.

R. — Fait créer une légion allobroge de patriotes Savoisiens ; — *ibid.*, n° 216.

S. — Fait arrêter qu'il sera fait une loi répressive des insultes contre les représentants. — *ibid.*, n° 221.

T. — Fait décréter la distribution d'un bulletin national des nouvelles des armées. — *ibid.*, n° 249.

V. — Fait décréter que la commune de Paris rendra compte des mandats d'arrêts qu'elle a décernés ou fait décerner. — *ibid.*, n° 263.

16. — Rapport de MM. Kersaint, Antonelle et Péraldy, commissaires envoyés à l'armée du Nord ; du 28 août 1792. — Paris, 1792. in-8°. 47 p. — Et voir *Monit. univ.* n° 229, 243.

17. — Convention nationale. — A voté pour l'ajournement du principe du choix indéterminé des juges. — *Monit. univ.* 1792, n° 268.

B. — Demande l'adjonction du Comité de sûreté générale à celui de surveillance de la commune de Paris, pour vérifier les faits relatifs à une distribution de sommes par la cour. — *ibid.*, n° 276.

C. — Fait arrêter une proclamation pour éclairer les peuples à l'occasion d'une pétition pour l'augmentation de la journée des ouvriers et la diminution du traitement des députés. — *ibid.*, n° 277.

D. — Fait renvoyer au comité militaire la proposition de l'organisation d'une force publique départementale. — *ibid.*, n° 281.

E. — Fait voter un décret qui rend les puissances belligérantes responsables des représailles exercées par les émigrés. — *ibid.*, n° 284.

F. — Opinion sur l'adresse aux treize cantons helvétiques, proposée par Mailhe. — *ibid.*, n° 281.

G. — Fait ajourner la proposition d'un décret d'accusation contre Arthur Dillon. — *ibid.*, n° 286.

H. — Demande la suppression du Camp de Paris, et obtient la question préalable sur les réglemens de police proposés par Rouyer. — *ibid.*, n° 291.

I. — Observations sur les mesures à prendre pour prévenir la désorganisation des bataillons par l'effet de la loi qui fixe la forme d'engagement. — *ibid.*, n° 292.

J. — Détails sur l'insubordination de deux bataillons de Paris, *ibid.*, n° 293.

K. — Projet pour décerner des récompenses aux soldats et à l'armée, — *ibid.*, n° 295.

L. — Propose le renvoi au pouvoir exécutif des demandes d'avancement faits par Custine pour plusieurs officiers, — *ibid.*, n° 301.

M. — Se plaint de ce qu'on ait demandé un secours de 6 millions pour le remboursement des billets des maisons de secours, tandis que le déficit ne se trouve que de deux millions et demi, — *ibid.*, n° 302.

N. — S'élève contre l'anarchie de l'administration et l'existence d'une assemblée des commissaires des 48 sections, chargés des subsistances, — *ibid.*

O. — Propose de prêter une main secourable à l'établissement philosophique de la société constitutionnelle de Londres, — *ibid.*, n° 331.

P. — Propose une lettre de félicitations à Dumouriez, à l'occasion de la prise de Liège, — *ibid.*, n° 331.

Q. — Se justifie des inculpations qui résultent contre lui de plusieurs pièces trouvées dans l'armoire de fer, — *ibid.*, n° 339, 341.

R. — Sa lettre au roi pour l'engager à écarter de sa personne les intrigants qui le trompaient, — *ibid.*, n° 342.

S. — S'oppose au renvoi des deux ministres Roland et Pache, *ibid.*, n° 353.

T. — Vote pour l'ajournement du décret d'expulsion des Bourbons, jusqu'après le jugement de Louis Capet, — *ibid.*, n° 356.

U. — Observations à l'occasion des plaintes de l'administration du Bas-Rhin sur les machinations de l'aristocratie, — *ibid.*, n° 358.

V. — 1^{er} janvier 1793. — Rapport sur les mesures d'armement et de construction qu'exige la guerre maritime imminente. — *ibid.*, 1793, n° 3.

Ce rapport se terminait par la demande de création d'un comité de défense générale, qui devint le comité de salut public et qui le dévora lui-même.

W. — 3 janvier. — contre les poursuites à l'égard de Boze, — *ibid.*, n° 5.

X. — 7 janvier, — pour faire enfin « fléchir sous la loi la commune en insurrection, » — *ibid.*, n° 9.

Y. — 12 janvier, — contre la censure des théâtres à propos de l'interdiction de l'*Ami des Lois*, — *ibid.*, n° 13 et 14.

Z. — 14 janvier, — contre la fermeture des spectacles pendant le fait, je demande qu'on que les assassins du regards sur le bureau

18. — Convention nationale. — Opinion de *Guy Kersaint* sur cette question : Quel parti la Convention nationale doit-elle prendre touchant le ci-devant roi et sa famille ? — Imprimée par ordre de la Conv. nat. — Paris, Impr. nat. s. d. (janvier 1793), in-8°, 10 p.

19. — Convention nationale. — Seconde opinion du citoyen *Kersaint*, sur le jugement du ci-devant roi. — Imprimée par ordre de la Convention nationale. — Paris, Impr. nat. s. d. (16 janvier 1793), in-8°, 20 p.

20. — 18 janvier 1793. — Lettre de démission motivée : « pour éviter un crime aux assassins, il se dépouille de son inviolabilité. » — *Monit. univ.*, 1793, n° 22.

21. — 22 janvier, — (mandé à la barre de l'Assemblée) répète les termes de sa lettre de démission, les commente et refuse les honneurs de la séance. — *Moniteur univ.*, 1793, n° 24 et 25.

22. — Le naufrage et la mort du comte de Doulainvilliers. (posthume, et publié par Paillet, bibliothécaire de l'école centrale de Seine-et-Oise). — Versailles, Pierres, an VI, in-18, 83 p.

Sur *Kersaint* voy. des notices à la *Petite biog. conventionnelle* p. 154, 155 ; — à la *Biog. univ. de Michaul*, par Beauharnais ; — à la *Biog. bret.* par Levot, (ordre K), II, p. 30 à 35 ; — aux *Gloires marit. de la France*, p. 262 à 264 ; — à la *Nour. biog. gén.* de Hoëter ; — au *Dict. de Larousse* ; — au *Dict. des parlementaires fr.* de Brochet ; — au bulletin de la *Soc. acad. de Brest*, 1869, p. 290 à 311 ; — et cf. *l'Hist. du trib. rev.* par Wallon ; — la *Gazette nationale* et le *Journal des débats* de 1789 à 1793 ; — le *Journal de la corresp. de Nantes*, XIII, 289 ; — *L'Espion anglais*, IX, p. 153 à 161, 249 à 248 ; — *Le journal de Langeron*, etc.

Il existe aux Arch. de Seine-et-Oise 28 liasses de papiers le concernant.

Iconographie. — M. de Sargères, dans *l'Iconog. bret.* I, 211, à l'ordre alphabétique K, cite 10 portraits gravés de *Guy de C. de K.* savoir : — 1. Peint par Bonnville, gravé par Mariage, in-8°, ovale dirigé à droite (vers 1792) ; j'en possède le 2 tirages l'un avec le titre : « *An. Guy. Kersaint*, officier de marine, ci-devant gentilhomme breton, député », l'autre avec le titre « *An. Guy. Kersaint*, né à Paris le 20 juillet 1742 ». — 2. L. A. Claessens etc., in-8°, ovale équilibré, 3/4 à gauche. — 3. Victoire Bougy, chez Bisset, in-8°, ovale 3/4 à gauche ; — 4. in-12, au pointillé, texte en Allemand, avec la date 1791 ; — 5. in-12, dans le haut, in Paris, dans le bas *Drôtes liste 1791* ; — 6. Fr. Bolt, in-12, 1795 ; — 7. petit in-12, à claire-voie, 3/4 à gauche ; — 8. *Kersaint (Guy)*, claire-voie, 3/4 à gauche ; — 9. lith. in-12, 3/4 à droite ; — 10. copie du n° 1 dans la *Révolution de Jules Janin*. = Je signalerai une autre copie du n° 1, par l'héliogravure dans la *Revue de la Révolution* de Gust. Bord, août 1888 ; p. 463 ; il y en a des tirages à part.

Claire de Coëtnempren de Kersaint, fille du précédent, née à Brest le 20 février 1742, 19 ans quand son père vint se fixer à Paris, la France, la Martinique.

lui permit en 1796 de s'établir en Angleterre. Là, en 1797, elle épousa le duc de Duras et rentra en France avec lui à l'époque du consulat. Elle vécut assez retirée au château d'Ussé en Touraine pendant l'Empire, en relations épistolaires avec Chateaubriand et M^{me} de Staël. Le duc de Duras ayant été nommé pair de France et premier gentilhomme de la chambre, sous la Restauration, elle fit les honneurs de son salon avec un tact et une grâce qui lui assurèrent bientôt la première place dans les salons parisiens. Elle excellait à conter des an-éclotes. On l'engagea en 1820 à en publier quelques-unes, et c'est ainsi qu'elle devint auteur. Elle fonda plusieurs écoles d'après la méthode de l'enseignement mutuel et mourut à Nice le 15 janvier 1828, entourée des soins de ses deux filles, M^{me} de la Rochejaquelein et la duchesse de Riuzan. — On a d'elle.

1. — Ouirika. — Paris, imp. roy., 1824 in-12 = 2^e édit., Paris, La-Verdat, 1824, in-12 (au profit des pauvres). = Nouvelle édit. avec une notice, par M. de Lescure, Paris, librairie des bibliophiles, 1878, in-16 de xvij-63 p. = dernière édit. dans la *Revue des chefs d'œuvres et curiosités littéraires*, n^o 7 du 18 septembre 1883.

Il y en a au moins deux traductions en espagnol : *Urica etc*, Paris, Robé, 1824, in-18) et *Ouirika la negra sensible* (Paris, Pochard, 1825, in-12).

2. — Edouard, par l'auteur d'Ouirika (1^{re} édit. de 100 exemplaires, non mise dans le commerce). = 2^e édit., Paris, La-Verdat, 1825, 2 vol. in-12 = 3^e édit., Berlin, Dancker, 1826, in-12 = nouvelle édit. avec préface d'Octave Uzanne, Paris, librairie des bibliophiles, 1879, in-12 = dernière édit. dans la *Revue des chefs d'œuvres et curiosités littéraires*, n^o 16, du 16 juin 1884.

3. — Correspondance avec M^{me} Swetchine de 1819 à 1828; dans la *vie de M^{me} Swetchine*, par M. de Falloux, I, 314 à 331, et *Rev. de Bretagne et de Vendée*, 1859, II, 281 à 300.

4. — Réflexions et prières inédites (publiées par M. Valéry), — Paris, Debécourt, 1839, in-18.

5. — Nouvelles restées inédites : *Frère Ange, Olivier* et les *mémoires de Sophie*.

Louandre et Bourquelot, dans la *Litt. fr. contemp.*, lui attribuent les « *Pensées de Louis XV*, extraites de ses ouvrages et de ses lettres manuscrites », publiées chez Delot, in-16, en 1827; mais Levot ne les lui accorde pas, parce que Saint-Beuve n'en parle point.

Sic M^{me} de Duras voy., outre les notices précédemment signalées de MM. de Lescure et Octave Uzanne, une notice par Sainte-Beuve dans les *Portraits de femmes*, (Paris, Didier, 1845, in-16); une étude par M. de Barante, III des *mélanges historiques et littéraires*; et une notice par Levot dans la *biog. bret.* I, 651 à 653 à l'ordre alphabétique D. — La *Biog. univ.* de Michaud l'appelle *Lechat de Kersaint*, au lieu de *Coûtnepren*.

M. Bardeux a lu à l'Académie des sciences morales et politiques pendant les séances de juin 1897, une étude sur M^{me} de Duras, avec un chapitre sur son père le comte de Kersaint.

Lezographe. — M. de Surgères, dans l'*Iconogr. bret.* II, 315,

à l'ordre D, du supplément, cite un portrait gravé de la *duchesse de Duras*, avec la signature : M^{lle} Jasser pinxit : in-18, ovale équilibré de 3/4 à droite, la tête de face et couverte d'un turban.

Guy-Pierre de Coëtaempron, *chevalier*, puis *comte de Korsaint*, frère du conventionnel qui précède, né à Brest, le 26 novembre 1747, garde de marine en 1761, fit partie en 1765 de l'expédition de Larache, dans laquelle 11 gardes-marine sur 13 furent tués. Enseigne de vaisseau en 1771 et attaché à la brigade de Rochefort, il servit dans l'Inde sur l'*Etoile*. Lieutenant de vaisseau en 1778, il reçut le commandement de la *Favorite*, et prit part au combat d'Ouessant. Chevalier de Saint-Louis en 1781, capitaine de vaisseau en 1786, il commanda le *Brigade* dans l'Inde en 1787, signa en 1789 la déclaration patriotique des officiers de marine de Brest (*Revue de Bret. et de Vendée*, 1879, I, 233). Épousa à Brest, en 1790, Jeanne-Françoise *Halna du Frélay*. fut autorisé à quitter le service le 22 octobre 1791 et se rendit à Londres en 1792. Réintégré dans la marine en 1803, ✱ le 5 février 1801, O. ✱ le 5 juin, chef des mouvements du port d'Anvers en 1808, c'est à lui qu'arriva cette pitoyable aventure de tomber à l'eau à la suite d'un faux coup de barre, comme il conduisait le canot de l'Empereur dont les nombreuses prises de tabac lui avaient donné une distraction : « Sire, dit-il, quand on l'eût repêché, j'ai empoisonné le plus beau jour de ma vie... » Préfet maritime d'Anvers en 1812, il devint *contre-amiral*, C. ✱ sous la première Restauration en 1814 et C. ✱ en 1820. Préfet de la Meurthe, le 15 août 1815 et retraité en 1816, il mourut à Successes le 24 août 1822. (Notices à la *Biog. des hommes vivants*, par S. S. ; à la *Biog. nouv. des Contemp.* d'Arnault et Jay qui le dit neveu et non fils de *Guy-François* ; aux *Fastes de la Légion d'honneur*, V, 305 ; à la *Biog. bret.*, II, 35, 36 (ordre K) ; aux *Gloires marit. de la France*, p. 264 ; à la *Soc. acad. de Bret.*, 1896, p. 320 à 337.

Armand-Guy de C., de K., fils du précédent, né en 1792, reçu èbère du lycée de Bruxelles en 1805, capitaine de génie en 1813, fut confirmé dans le titre de *Comte*, sous la Restauration, devint préfet de l'Orne et maître des requêtes au conseil d'Etat et donna sa démission en 1830. Il avait épousé Laure du *Tremblay de Saint-Yon*, dont 2 fils : *Guy-Pierre-Léon de C., vicomte de K.*, né en 1827, marié en 1852 à *Charlotte Ghislaine de Louvencourt* ; et *Guy-Gabriel-Henri*, né à Passy, le 20 mai 1829, enseigne de vaisseau en 1851, ✱, démissionnaire en 1856, *député du Puy-de-Dôme* en 1857, à la place de son beau-père le comte de *Pennautier*, mort à Menton le 18 novembre 1869, (*Dict. des parlem. fr.*, II, 161), laissant 2 fils, *Rouff*, né en 1857 et *Jacques*, né en 1859, qui ont dû mourir jeunes, car le nom ne figure pas à l'*Etat présent de la nobl. de France*, par Bachelin-Deflorenne. Je crois la famille éteinte.

* — **Coëtneven.** — Nom signalé aux tables du t. II, des *Pr. de dom Mor.*, pour **Coëtleven**.

* — **Coëtnevenoy.** — Voy. de **Coatnevenoy**.

2128. — **Coëtnez (Robert de)**, — seigneur de la *Vallée*, noble de Campénéac, à la réformation de l'évêché de Saint-Malo en 1513 (*Des Salles*, p. 190).

2129. — **Coëtno (De)** ou de **Coaytno** ou de **Coëtnou**. — Ancien nom de famille dont je rencontre *Pierre de C.*, en son hôtel de la *Ville Touais*, en Campénéac, à la réformation de l'évêché de Saint-Malo en 1428 (*Des Salles*, p. 17), et *Alain*, secrétaire du duc en 1425 (*Pr. de dom. Mor. II*, 1170).
- — **Coëtninon (De)**. — Nom additionnel, emprunté à une terre de Plomodiern, et porté par les **Le Gentil** et les de **Pentrez**.
- — **Coëtnizan (De)**. — Nom additionnel porté par les **Roscerf** — Et voy. **Coatnizan**.
2130. — **Coëtnos (De)**. — Nom de famille en français *Du Bois de la nuit*, porté en patronymique au XV^e siècle (*Pr. de dom Mor. II*, 1152), puis en additionnel par les **Le Moine**.
2131. — **Coëtnours (De)**. — Nom d'une ancienne famille qui l'avait emprunté à une seigneurie de la paroisse de Riantec, qui portait « d'argent au lion de gueules » (*Courcy*, I, 272 et pl. LXXXIV, n° 6; *L'Estourbeillon, la Noblesse bretonne*, II, 68; *Dict. hérald. de Bret.*, p. 8 et 269; *Arm. gén. mss. d'Hoziar, Bret. I*, 361, 363), — qui comparut aux montres et réformations de l'évêché de Vannes aux XV^e et XVI^e siècles dans les paroisses de Riantec et de Merlevenez, mais qui, n'ayant pas produit ses titres lors de la grande réformation de Louis XIV, fut déboutée en 1670, bien qu'elle put être regardée comme de bonne noblesse.

Amelle de C., femme d'un *Rocheferf* au XIV^e siècle, fut la mère d'Eon de Rocheferf, vicomte de Danges, qui rédigeait son testament en sa présence en 1372 (*Pr. de dom Mor. II*, 53).

Pierre de C. prêta serment et rendit hommage à Jeanne de Raiz lors de sa mise en possession de Rosorden et Fouesnant en 1382. (*Pr. de dom Lob. II*, 635).

Alain de C. était officier de la maison du duc et accompagna celui-ci à Amiens en 1421, (*Pr. de dom Mor. II*, 1671.)

Le *Pouillé de Vannes* cite : *Jean de C.*, recteur de Berrie en 1493, résignant en 1497 pour passer au rectorat de Questembert, qu'il résigna en 1515 en faveur de son neveu *Fres de C.*, vicaire perpétuel de Groix depuis 1512, lequel mourut vraisemblablement à Questembert en 1530, comme semble l'indiquer une inscription gravée en caractères gothiques avec les deux dates 1515 à 1531, que l'on voyait encore il y a peu de temps sur une pierre encastree dans le mur sud du chœur de l'église de Questembert récemment démolie (p. 165, 265, 628, 629 ; et *Seu. rel. de Vannes* 1895, p. 525.)

Les *Arch. de la L.-Inf.* citent *Jean et Guillaume de C.* en Querrien et Clohars-Carnoët, au XVII^e siècle (B, 62, 412) et voy. encore sur ce *Jean de C. s^r de Granec*, le bulletin de la *Soc. arch. du Fin.* VII, p. 26.

René de C. s. de Kerouart, est cité parmi les principaux habitants de Quimper en 1681, il était mort en 1695, (bull. de la Soc. arch. du Fin., III, 157; et Arch. du Fin., B. 929.) C'est sans doute le fils de *Jacques de C.*, au sujet duquel les Arch. du Morb. (B. 86) citent des procédures relatives à certaines prébendes dans l'église saint-Columban de Quimper qu'il avait usurpées.

Les Arch. du Morb. citent encore *Charlotte de C.* femme de *Jean-Vincent Guyard et de Loyze* procureur fiscal des juridictions de Pontscorff ayant un fils baptisé à Lesbin Pontscorff en 1701. (E. supp. 33).

Un *de C.* brigadier les gardes du corps de roi, tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

Un capitaine garde-côte à Groix en 1730.

2132. — **Coëton**. — Ancien nom de famille dont je rencontre *Georges C., sieur de Marezac*, à la réformation de Saint-Malo, pour Saint-Thuriau en 1513 (*Des Salles*, p. 235).
- * — **Coëtongar**. — erreur de l'*Arm. de Briant de L.*, p. 67, pour **Coëtcongar**.
 - * — **Coëtpéhan (De)**. — Nom additionnel emprunté à une terre de Guérande et porté par les **Cocquart**.
2133. — **Coetpion (De) ou de Coypion**. — Nom d'une ancienne famille dont je rencontre *Jehan de C.*, archer d'une montre du sire de Rochefort en 1358 (*Pr. de dom Mor.*, I, 1703).
2134. — **Coëtplan**. — Nom de famille qui figure pour la Bretagne à l'*Arm. gén. mss. d'Hoziar*, II, 63. — Et voy. **Couësplan**.
- * — **Coëtporcé (De)**. — Nom additionnel emprunté à une terre de Langounet et porté par les **Toulbodo**.
2135. — **Coëtpren (Prégent de)**. — homme d'armes avec conseiller et page à la montre de l'ordonnance du duc en 1474 (*Pr. de dom Mor.*, III, 270).
- * — **Coëtkquanton (De)**. — Voy. **Coëtcanton**.
 - * — **Coetquéau (De)**. — Voy. **Coatquéau**.
2136. — **Coëtquelenan (De)**. — Ancien nom de famille dont je rencontre *Yvon*, archer en 1477 et *Jehan*, autre archer à Dinan en 1489 (*Pr. de dom Mor.*, III, 526, 639).
- * — **Coëtqueferan (De)**. — Nom d'une ancienne famille du pays de Quimper, dont je rencontre *Henry C., sieur de la Haye*, noble de Cléden-Poher, à la montre de Cor-

nouvelle, en 1562 (Fréminville, *Antiq. du Fin.*, t. II); mais il faut lire **Coetqueveran** ou **Coëtquévran**. — Voy. ci-dessous.

2137. — **Coetquelen** (B. de). — Nom d'un noble de Léon (en français du *flais de houx*) au serment de 1137 (*Pr. de dom. Mor.* II, 1312).

2138. — **Coëtquellen** (De) ou de **Costquellen**. — Nom de deux anciennes familles Léonnaises, qui les avaient empruntés à deux seigneuries en Guimiliau et Plougourvest; — la première, portant « d'argent à la quintefeuille de sable, *alors* à 3 quintefeuilles de sable, » avec la *devise*: « Beza é péoch (être en paix) » (*Cowrey*, I, 273, pl. LXXXIV n° 8; *Brant*, p. 68; *du Refuge*, p. 37; *Dict. hérald. de Bret.* p. 8, 284; de Boceret, *Devisaire de Bretagne*, etc.), dont je rencontre *Guyon*, lieutenant de la cour et juridiction de Lesneven en 1148 (*Ogée*, I, 312), et qui s'éteignit vers le XV^e siècle; — la seconde, portant « de sable au lion d'argent, *alors* d'or, surmonté d'un lambel de même » (*Cowrey*, I, 273, pl. LXXXIV, n° 9 et 10; *Brant*, p. 68; *du Refuge*, p. 36; et *Dict. hérald. de Bret.*, p. 34, 205, 338, dont je rencontre de nombreux représentants aux réformations de Léon en 1441 et 1447 et en 1761; — *Maurice*, recevant remise du droit de rachat en 1473, etc. (*Mss. du P. René*; Fréminville, *Antiq. du Fin.*, II, 389, 392, 393, 395; et *Pr. de dom. Mor.* II, 912, 1108, 1312, 1363, 1562, 1726; III, 262, 387, 426, 871, 1601); — dont la branche aînée se fondit dans *Gestroi*, puis *Morice* et la *Tullaye* qui ont porté le nom en additionnel, et dont la branche de *Brennigan*, prit en 1473, à la suite d'un mariage, le nom et les armes de *Kergournadec'h*, et se fondit ensuite dans *Kerhoënt*. Le dernier représentant de cette branche fut *Olivier de C.*, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1559 de Carné. *Les chev. bret. de Saint-Michel*, p. 113.

2139. — **Coëtquen** (De), de **Ccésquen**, de **Coua'squen**, de **Couesquen** ou **Quoayquen**. — Nom d'une très ancienne famille qui l'avait emprunté à une paroisse de Saint-Hélen et qui se fondit au XII^e siècle dans une branche cadette de la maison de *Dinan* par le mariage de sa dernière héritière avec Olivier, juveigneur de Dinan qui prit le nom et les armes de *Coëtquen* en abandonnant ceux de *Dinan*. Ses descendants qui ont produit un maréchal de Bretagne, un grand maître, des ambassadeurs, des lieutenants généraux du roi en haute Bretagne, des gouverneurs de Dol et de Saint-Malo, des chevaliers de l'ordre, un lieutenant général des armées du roi, etc., n'ont pas jugé à propos de comparaitre à la réformation de 1668, trouvant sans doute qu'il leur était inutile de fournir des preuves de leur antique ori-

gine, et la terre de *Coûtquen* ayant été érigée en *marquisat* par lettres patentes de 1575 en faveur de l'un d'entre eux. — La dernière descendante directe de la branche aînée de *Coûtquen* en ligne masculine fut la *duchesse de Duras* qui mourut en 1802; et le nom de *Coûtquen* fut alors pris en additionnel par les du *Hallay* qui s'appellèrent du *Hallay-Coûtquen*, en conséquence d'un article du contrat de mariage de l'un d'entre eux avec une *Coûtquen* en 1576. Les du *Hallay-Coûtquen* s'étant éteints de nos jours, le nom est actuellement porté par les de *Poilly*, leurs héritiers, qui conservent au château de Folembray (Aisne), les riches archives de la maison de *Coûtquen*.

On trouve aussi une branche cadette de seigneurs de la *Dieusaye* en Pluduno aux XV^e et XVI^e siècles, mais elle était éteinte avant la réformation de 1618.

Enfin le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais cite une branche, dite de la *Maselière-Coûtquen*, qu'il fait remonter à *Jean*, fils puîné d'un *Jean-Malo de Coûtquen* au XVI^e siècle; et il en donne la généalogie de 1500 à 1791 d'après les preuves faites au cabinet des ordres du roi par devant Chérin, en vertu desquelles le chef de cette branche a été admis à jouir des honneurs de la cour en 1780; mais je ne retrouve pas dans la branche aînée ce *Jean-Malo de Coûtquen* qui aurait épousé Charlotte de la *Maselière*, ou de la *Marzelière*, en 1500.

Cette famille a excité l'imagination des romanciers. Charles du Boishamon a écrit *Marguerite de Coûtquen* (Paris et Saint-Malo, 1862, in-12); — et Bertrand Robidou, *La dame de Coûtquen* (Paris, Dentu, 1875, in-12).

Notices dans Courcy, I, 213; — *Briant*, p. 68; — *Moréri*, édition de Bâle, 1710, III, p. 230; — *Oyle*, II, 761-762; — du Cleuziou, aux Mém. de la *Soc. arch. des C.-du-N.*, VI, 313; — Guillard, au *Cabinet hist.*, IV, 213, V, 291.

Généalogies dans le P. Anselme, I, 223; — la *Chesnaye-des-Bois*, VI, p. 1 à 6; — le *Nob. univ. de Saint-Allais*, pour la branche de la *Marzelière*, XV, p. 311, XVI, 311; — M^{me} de la Motte-Rouge, *les Dinan et leurs juges*, p. 189 à 223.

Armoiries: « bandé d'argent et de gueules », avec la devise: « que mon supplice est doux », devise qui rentre, d'après M. de Boceret (*Devisaire de Bretagne*, à la *Revue hist. de l'Ouest*, VII, documents 319), dans la catégorie des devises amoureuses et paraît avoir été choisie pour un tournoi; — blason gravé dans le *P. Anselme*, dans les *Pl. de sceaux de dom Mor.*, I, n^o 61 bis; II, n^o 47; et dans *Courcy*, pl. LXXXIV, n^o 11; blason peint aux vitraux de Saint-Hélen (*Soc. arch. d'I.-et-V.*, XII, 181). Ces armes figuraient en 1723 sur une litre de l'église de Saulnières (*Ibid.*, XVII, 269); — et voy. *Dict. hérauld. de Bret.*, p. 109; *Arm. gén. mss. d'Hozier, Bretagne*, I, 199; et *Paris*, II, 1193; et Palustre, *l'ancienne cathédrale de Rennes*, p. 49.

Personnages principaux.

Olivier de Dinan, fils de Guillaume et de Denise de Dol, épousa avant 1180 *Herroise de Coûtquen*, héritière de cette maison, dont il prit le nom et les armes. Il fut témoin à la fondation d'une chapellenie à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois vers 1190; assista au parlement de Vannes en 1202, fit un accord avec le prieur de Pont-a-Dinan en 1212; donna ses décimes de la paroisse de Piéguien à l'abbaye de N.-D. du Tronchet en 1221; abandonna aux moines de Saint-Florent, du prieuré de Dinan, le clos du Val d'Hoëlen en 1226, figura en 1230 dans le traité avec le roi de France, et rendit hommage à Saint-Louis. Il mourut vers 1242, laissant plusieurs fils, *Geoffroy*, *Philippe*, *Guillaume* qui vivaient, et probablement *Clément* qui fut évêque de Dol de 1231 à 1243; (*Pr. de dom Mor.*, I, 579, 838, 840, 845, 873; *Anc. é. de Bret.*, III, 41, 42; IV, 160, 163, VI, 174, 369; *Blancs-Manteaux*, XLI, 622; LXV, 85; *Mém. de la Soc. arch. d'F.-et-V.*, II, 202; *Pouill. de Rennes*, III, 500; IV, 505; VI, 231, 242; de Barthélemy, *Mélanges historiques et archéologiques*; le P. de Chapotin, *Soutenirs dominicains*, publiés en 1887 dans la *Revue hist. de l'Ouest*; les *Dinan*, p. 191 à 193). A la même époque, un chevalier *Abbé de Coûtquen* est nommé avec sa femme Pétronille dans des actes avec l'abbaye de Marmoutiers (*Pr. de dom Mor.*, I, 858, 865; et *Couffon de K.*, I, 187).

Guillaume de C., fils d'Olivier qui précède, est qualifié chevalier dans un accord de 1226 avec le prieur de Bâcherel. Il épousa Jehanne de Rostrenen, et contracta en 1267 un emprunt avec l'évêque et le chapitre de Dol en leur abandonnant comme intérêt les dîmes qu'il tenait entre Saint-Hélen et la forêt de Coûtquen. Il est encore qualifié chevalier dans une charte de 1263 et mourut peu après laissant plusieurs fils : *Josselin*, *Raoul* qui suit, *Guillaume*, et une fille *Raoulette* qui épousa Barthélemy Gibon du Grisso (*Anc. é. de Bret.*, IV, 321, VI, 168; *Pr. de dom Mor.*, I, 491; 973; 1011; *Blancs-Manteaux*, XXXIX, 261; *Couffon*, II, 127; les *Dinan*, p. 193 à 196; Hauréau, *Gallia Christ.* XIV, app. 238; *Pouill. de Rennes*, II, 370, 531, 762; IV, 505; VI, 231).

Raoul II de Coûtquen, fils de Guillaume qui précède, signa plusieurs actes en 1271, 1275 et 1295, ce dernier revêtu de son sceau rapporté aux planches de dom Morice, I, n° 61 bis. Il mourut après 1306, laissant plusieurs fils dont *Guillaume* qui suit, et une fille *Blanche*, mariée à Bertrand du Guesclin, oncle du célèbre connétable (*Couffon*, I, 155; les *Dinan*, p. 196 à 198).

Guillaume II de C., fils du précédent, chevalier, épousa Alice Gouyon de Matignon dont il n'eut qu'un fils *Jehan de C.*, un des compagnons d'armes de Bertrand du Guesclin dans les guerres d'Espagne et l'un des plus chauds partisans de Charles de Rois pour le service duquel il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre où il mourut vers 1360. (*Pr. de dom Mor.*, I, 1470, 83, 86; 1520; *Couffon*, 1319, II, 256; les *Dinan*, p. 198, 199).

Raoul III de C., fils de Jehan qui précède et de Marguerite de Rougé, épousa en 1319 Marguerite de Guébriac qui fit en 1362 un testament exprimant sa volonté d'être enterrée chez les Dominicains de Dinan « près de Raoul de Quoiquen, son sieur ». *Raoul* laissait plusieurs enfants : *Raoul IV* qui suit, *Olivier*, écuyer de corps du roi de Jérusalem et de Sicile en 1388; *Abraham* au traité de Clisson en 1388; et *Marie* qui épousa *Jean d'Acigné* et fut inhumée en 1388 aux Cordeliers de Rennes (*Pr. de dom Mor.*, I, 1474, 95; 1611 à 1638; et sceau à lambel; II, 548, 557, 8, 9; les *Dinan*, p. 199 à 201; *Pouill. de Rennes*, III, 136).